



PLAN DE COURS

**ENJEUX ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES EN SOINS INFIRMIERS**

SSN 14013 - Groupe 70

3 crédits

Nom de l'enseignante : Hélène Montreuil

Téléphone : 418-621-5032

Courriel : Helene\_Montreuil@uqar.ca

Plan de cours préparé par

Hélène Montreuil

Département des sciences infirmières

Trimestre d'été 2021

## **1. Description du cours selon l'annuaire de l'Université du Québec à Rimouski**

Notions fondamentales liées à l'éthique, à la bioéthique et à la déontologie infirmière : valeurs professionnelles, devoirs et obligations juridiques de l'infirmière, droits et sécurité des patients, code de déontologie, principes et dilemmes éthiques. Éthiques professionnelles de la sollicitude et des principes moraux : bienfaisance, respect de l'autonomie du patient, véracité, confidentialité, justice, intégrité professionnelle et respect des « considérations légitimes personnelles ». Enjeux éthiques et déontologiques professionnels. La prise de décision éthique.

## **2. Insertion du cours dans le programme**

Le cours Enjeux éthiques et déontologiques en soins infirmiers est obligatoire dans le cheminement DEC-BACC du programme de baccalauréat en sciences infirmières.

## **3. Horaire du cours**

Le cours se donne le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

## **4. Diffusion et enregistrement**

Le cours se donne entièrement à distance par Zoom et en mode synchrone.

L'enseignante n'enregistre pas le cours.

Un examen a toujours lieu à distance par Zoom, en mode synchrone et avec caméra ouverte.

Le microphone de l'étudiant est fermé durant le cours pour éviter des bruits parasites.

## **5. Communication avec l'enseignante**

Vous pouvez rejoindre l'enseignante aux coordonnées suivantes :

Hélène Montreuil  
1050, rue François-Blondeau  
Québec, Québec  
G1H 2H2

Téléphone : 418-621-5032  
Télécopieur : 418-621-5092  
Courriel : [etudiant@montreuil.ca](mailto:etudiant@montreuil.ca)  
Site: [www.montreuil.ca/etudiant](http://www.montreuil.ca/etudiant)

Vous pouvez me rejoindre rapidement à l'adresse de courriel : [etudiant@montreuil.ca](mailto:etudiant@montreuil.ca)

## **6. Utilisation de la plate-forme Moodle**

L'enseignante utilise la plate-forme Moodle pour communiquer régulièrement avec les étudiants et pour y déposer des documents. Chaque étudiant doit fréquenter régulièrement la plate-forme Moodle pour se tenir au courant des dernières informations concernant le cours à :

<http://portail.uqar.ca/>

## **7. Question d'intérêt commun**

Toute question doit être soumise à l'enseignante par courriel à l'adresse : [etudiant@montreuil.ca](mailto:etudiant@montreuil.ca)

## **8. Directives concernant le COVID-19**

Le contexte actuel oblige l'UQAR à respecter l'adoption par les autorités gouvernementales de nouveaux décrets, arrêtés et autres recommandations ou directives et à prendre en considération les conséquences d'une troisième et même d'une quatrième vague potentielle de la pandémie de COVID-19.

Cette situation pourrait entraîner un resserrement des mesures sanitaires durant le trimestre et personne ne peut prévoir jusqu'à quel point ce resserrement des mesures sanitaires pourrait affecter le bon déroulement du cours, du moins pour les cours en présentiel.

Il est important de noter que la situation peut évoluer durant le trimestre et qu'il faut se préparer à toutes éventualités, incluant celle de la fermeture imposée de l'un ou l'autre campus pour une période plus ou moins longue causée par une éclosion ou une dégradation généralisée des conditions sanitaires à Rimouski ou à Lévis.

L'UQAR se conformera à ces mesures afin de préserver la santé publique et au besoin, elle pourrait aller jusqu'à interdire l'accès physique aux campus universitaires et poursuivre les activités d'enseignement et d'évaluation entièrement à distance pour une période de durée inconnue au cours du trimestre d'été 2021.

## **9. Utilisation de Zoom pour les cours à distance**

Ce cours se donne uniquement à distance en mode synchrone et j'utilise le logiciel Zoom qui est disponible gratuitement pour tous les appareils numériques et que l'étudiant doit télécharger sur son ordinateur, tablette ou téléphone, Mac ou Windows, Samsung, Google ou autre. Je déconseille le téléphone et la mini tablette car l'écran est trop petit pour suivre facilement un cours. Je vous suggère une tablette de grandeur courante ou un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau et de préférence avec le plus grand écran possible. J'utilise un écran de 27 pouces ou 69 centimètres.

Si vous n'avez pas déjà le logiciel ZOOM, nous vous invitons à l'installer dès maintenant pour faciliter votre connexion : [zoom.us/download](https://zoom.us/download)

Connectez-vous au moins 10 minutes avant l'heure convenue pour être prêt pour le cours. Au besoin, voici un tutoriel qui explique comment vous connecter : [clic.plq.org/tutozoom](https://clic.plq.org/tutozoom)

Quand vous utilisez zoom, trois options d'affichage de votre part sont possibles : la caméra vidéo si vous en avez une, votre photo seulement si vous l'avez téléchargée sur Zoom sinon un carré de couleur par défaut.

N'oubliez pas d'écrire votre prénom et votre nom quand zoom vous le demande car ce qui apparaîtra à l'écran pour vous identifier sera le prénom et le nom que vous aurez écrit.

## **10. Cinq règles sanitaires en vigueur**

1- Le port du couvre-visage est obligatoire lors de tous les déplacements et dans tous les espaces communs des deux campus.

2- Le lavage des mains est obligatoire à l'arrivée sur le campus et avant d'entrer dans tous les espaces communs comme les laboratoires et les salles de classe, etc.

3- En entrant dans une salle de classe, l'enseignante et les étudiants doivent désinfecter leur bureau. Des lingettes seront disponibles dans chaque classe.

4- Le mode privilégié de communication avec les étudiants est le courriel ou le téléphone.

5- Il est interdit à l'enseignante d'accueillir un étudiant dans son bureau. Si une rencontre est absolument essentielle, elle doit se dérouler dans une salle de réunion, en respectant les normes de distanciation physique et sur rendez-vous seulement.

## 11. Objectifs

### 7.1 Généraux

Le cours «Enjeux éthiques et déontologiques en soins infirmiers» vise principalement à sensibiliser l'étudiant aux enjeux éthiques auxquels est confronté un infirmier dans sa pratique quotidienne en soins infirmiers. En effet, les notions d'éthique, de décision éthique, de comportement éthique, de déontologie professionnelle et de responsabilité professionnelle reviennent régulièrement dans le discours des politiciens, des directeurs d'établissement et des corporations professionnelles. De plus, l'étudiant doit également tenir compte des devoirs et obligations juridiques qui encadrent la profession infirmière.

L'accent est mis sur contenu axé sur les éléments suivants :

- Élaboration de questionnements éthiques et déontologiques en vue d'influencer la pratique infirmière et d'améliorer la qualité des soins
- Jugement clinique de l'infirmière dans des situations qui demandent une réflexion éthique
- Bioéthique et éthique professionnelle de la sollicitude
- Éthique professionnelle des principes moraux applicables aux infirmières

### 7.2 De développement d'aptitudes professionnelles

Ce cours vise également à permettre à l'étudiant de développer une méthode d'analyse et un mode de raisonnement pour le sensibiliser à l'impact éthique, déontologique et juridique de plusieurs gestes posés dans le cadre quotidien de l'exercice de sa profession afin de développer une attitude professionnelle et responsable.

### 7.3 Spécifiques

Plus particulièrement, l'étudiant doit être en mesure de :

- Expliquer la notion de personne humaine
- Expliquer le principe de l'inviolabilité de la personne humaine
- Expliquer l'importance de l'obtention d'un consentement libre et éclairé du patient pour l'application de soins ou de traitements
- Expliquer l'importance du respect de l'autonomie du patient
- Expliquer le rôle du mandat donné en prévision de l'inaptitude du mandant
- Expliquer la portée des directives médicales anticipées
- Différencier l'obligation conjointe de l'obligation solidaire
- Différencier l'obligation de moyens de l'obligation de résultat
- Expliquer le cas où l'infirmier engage sa responsabilité personnelle
- Différencier la responsabilité civile de la responsabilité criminelle
- Expliquer les principales règles de preuve applicables en matière de responsabilité civile
- Expliquer l'importance des notes au dossier en matière de preuve devant un tribunal
- Différencier le dossier médical du dossier nursing
- Expliquer la notion de confidentialité du dossier du client
- Expliquer la notion de secret professionnel
- Différencier le bien du mal
- Connaître les fondements de l'éthique
- Expliquer la notion d'éthique professionnelle de la sollicitude

- Expliquer la notion de bienfaisance en soins infirmiers
- Connaître les fondements de l'éthique au niveau des textes fondamentaux internationaux
- Expliquer en quoi l'éthique influence la prise de décision concernant les traitements
- Expliquer les restrictions en matière de contact amoureux
- Expliquer la justification des restrictions en matière de toucher
- Expliquer la notion d'euthanasie
- Différencier l'euthanasie de l'eugénisme
- Différencier l'euthanasie active de l'euthanasie passive
- Expliquer les différences entre un arrêt de traitement et un refus de réanimation
- Expliquer les conséquences entre une injection létale et une injection pour soulager la douleur
- Expliquer la notion d'acharnement thérapeutique
- Expliquer la notion d'eugénisme dans le cas d'un enfant à naître ou naissant
- Expliquer le concept de cellule souche et la recherche en matière de cellule souche
- Expliquer la notion d'intégrité professionnelle et de professionnalisme
- Expliquer la notion de respect des «considérations légitimes personnelles»
- Expliquer la rationalité de la RAMQ de refuser le remboursement de certains médicaments
- Expliquer le comportement à attendre dans un cas de transidentité
- Développer une méthode d'analyse et de prise de décision en matière éthique
- Expliquer le rôle du Code des professions
- Expliquer les interactions et les chevauchements de juridiction entre les différentes corporations professionnelles en matière de soins de santé
- Expliquer le rôle de la *Loi des infirmiers et des infirmières*
- Expliquer le rôle du *Code de déontologie*
- Connaître les activités visées à l'article 31 de la *Loi médicale*
- Connaître les activités de première assistance chirurgicale
- Connaître les différentes catégories d'infirmière praticienne spécialisée
- Connaître les différents actes pouvant être posés par une infirmière praticienne spécialisée
- Connaître les classes de spécialités de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice des activités visées à l'article 36.1 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*

## 12. Plan de cours

Les pages réfèrent aux Recueils de textes tandis que le mot «Blondeau» réfère au livre de référence.

BLOC-DATE	SUJET	SOURCE
1 – 3/05 – 9 h	Présentation du cours	PP-00
	Présentation du plan de cours, de la méthode d'enseignement, de l'évaluation et du travail d'équipe	Moodle
	La personne en droit de la santé	PP-01
	La personne physique	1001
	Le contrat	1012
	L'obligation conjointe et solidaire	1015
	Chapitre 10 – Les droits des personnes malades	Blondeau
2 – 3/05 – 13 h	La responsabilité civile, l'obligation de moyens et l'obligation de résultats	PP-02
	La responsabilité civile	1017
	L'obligation de moyens et l'obligation de résultat	1121-1123
	La preuve	PP-03
	La preuve	1030
	Chapitre 2 – Le légal et le moral	Blondeau
3 – 10/05 – 9 h	Le consentement libre et éclairé aux soins	1131-1134
	Le consentement : Guide à l'intention des médecins du Canada	1141-1157
	La formule de consentement pour une chirurgie des yeux au laser	1161-1175
	Les formules de consentement ou d'autorisation	1181-1183
	L'information pour une coloscopie	1191-1196
	L'information pour une gastroscopie	1201-1209
	P-38.001 - Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui	1301-1304
	Duhamel c. Sutton - Obligation de moyens et information - Hanche Cloutier c. Côté – Faute professionnelle - implants mammaires	1521-1555 1561-1576
4 – 10/05 – 13 h	Le droit d'un enfant à des soins prime la liberté de religion du parent	1581-1582
	Hôpital Sainte-Justine c. Giron – Transfusion enfant Témoin de Jéhovah	1591-1597
	Éthique, morale et déontologie	PP-04 - 2001
	Des théories éthiques	PP-05 - 2023
	Différentes théories éthiques	2041-2091
	Chapitre 3 – Éthique et politique	Blondeau
	Chapitre 4 – Éthique et politique : une application	Blondeau
5 – 17/05 – 9 h	La valeur de la vie humaine et l'intégrité de la personne	2101-2138
	L'euthanasie - Éthiques de la fin de vie	2241-2262
	La bioéthique	PP-06
	La bioéthique - La philosophie éthique – Enjeux et débats actuels	2351-2382
	Le choc amoureux entre soigné et soignant	2441-2446
	L'éthique de la sollicitude ou du caring	PP-07 - 2451
	Chapitre 5 – Dignité et respect de la personne humaine Chapitre 6 – La vie humaine : qualité ou longévité ? Chapitre 13 – Résolution de dilemmes éthiques	Blondeau Blondeau Blondeau

BLOC-DATE	SUJET	SOURCE
6 – 17/05 – 13 h	Travail d'équipe de préparation du dilemme éthique par moyen électronique	
<b>7 - 24/05 – 9 h</b>	<b>Congé de la Fête de la Reine</b>	
<b>8 - 24/05 – 13 h</b>	<b>Congé de la Fête de la Reine – Je serai en ligne Zoom</b>	
9 – 31/05 – 9 h	Stress et détresse	PP-08
	À la recherche du raisonnable – Le choix d'un médicament	2601-2602
	Politique du médicament	PP-09
	Suicide assisté et euthanasie	PP-10 – 3001
	Jurisprudence relative au suicide assisté et au meurtre par compassion	PP-12 - 3301
10 – 31/05 – 13 h	Loi concernant les soins de fin de vie	PP-11 - 3101
	Loi concernant les soins de fin de vie	3201-3222
	Directives médicales anticipées - Formulaire	3401-3406
	Directives médicales anticipées - Guide	3451-3471
	Chapitre 11 – L'autonomie des personnes malades et en fin de vie	Blondeau
	Chapitre 14 – Pratiques cliniques en fin de vie : enjeux éthiques	Blondeau
<b>11 – 7/06 – 9 h</b>	<b>Examen intra – La matière vue dans les cours 1 à 6 – 30 points</b>	
12 – 7/06 – 13 h	Encadrement des professions de la santé	4001-4025
	Code des professions	4101-4170
	Loi sur les infirmières et les infirmiers	4201-4206
	Loi médicale	4301-4304
13 – 14/06 – 9 h	Code de déontologie des infirmières et infirmiers	4701-4715
	Serments, déontologie et valeurs – La notion d'intérêt public	PP-13
	Chapitre 8 – Valeurs professionnelles et codes de déontologie	Blondeau
	Règlement sur les infirmières praticiennes spécialisées – Loi médicale	4401-4410
	Règlement sur les infirmières praticiennes spécialisées – Loi infirmière	4451-4460
	Règlement sur les activités de première assistance chirurgicale	4601-4602
	Règlement sur les soins préhospitaliers d'urgence	4631-4634
	Loi sur la pharmacie	4651-4655
14 – 14/06 – 13 h	<b>Remise de l'analyse d'un cas éthique – 40 points</b>	
	La recherche sur les sujets humains - Le Code de Nuremberg	PP-14
	Le Code de Nuremberg de 1947	5001
	La Déclaration d'Helsinki de 1964	5011-5016
	Rapport Belmont : Principes éthiques et directives concernant la protection des sujets humains dans le cadre de la recherche de 1978	5021-5035
	Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine de 1997	5041-5051
	Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme 1997	5061-5066
	Déclaration internationale sur les données génétiques humaines de 2003	5071-5079
	Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme de 2005	5081-5092
	Socrate	PP-15
<b>15 – 21/06 – 9 h</b>	<b>Examen final - La matière vue dans les cours 9 à 14 – 30 points</b>	

### **13. Volumes obligatoires**

Montreuil, Hélène, *Enjeux éthiques et déontologiques en soins infirmiers*, Deux recueils de textes, Rimouski, UQAR, 2021, 331 et 356 pages – Disponible en ligne à : [www.montreuil.ca/etudiant](http://www.montreuil.ca/etudiant)

### **14. Références bibliographiques**

**Blondeau, Danielle, *Éthique et soins infirmiers*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Presse de l'Université de Montréal, 2013, 342 pages, ISBN 978-2-7606-3180-9**

Doucet, Hubert, *L'éthique clinique : Pour une approche relationnelle dans les soins*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2014, 146 pages, ISBN : 978-2-7606-3386-5

Durand, Guy. *Introduction générale à la bioéthique*, Saint-Laurent, Fides, 2005, 576 pages, ISBN : 978-2-76212629-7

Farmer, Yanick., Marie-Ève Bouthillier et Delphine Roigt, *La prise de décision en éthique clinique : Perspectives micro, méso et macro*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 2013, 256 pages, ISBN: 978-2-7605-3905-1

Hesbeen, Walter, *La qualité du soin infirmier : De la réflexion éthique à une pratique de qualité*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Éditeur Elsevier Masson, 2017, 168 pages, ISBN : 9-782-2947-5411-1

Instituts de recherche en santé du Canada, *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 2018, 255 pages, ISBN : 978-0-660-29944-0

Massé, Robert et Isabelle Mondou, *Réduction des méfaits et tolérance en santé publique : Enjeux éthiques et politiques*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, 238 pages, ISBN : 978-2-7637-9878-3

Payot, Antoine et Annie Janvier, *Éthique clinique : Un guide pour aborder la pratique*, Montréal, Éditions du CHU Sainte-Justine, 2015, 350 pages, ISBN: 978-2-8961-9745-3

St-Arnaud, Jocelyne, *L'éthique de la santé : Guide pour une intégration de l'éthique dans les pratiques infirmières*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Chenelière Éducation, 2018, 390 pages, ISBN : 978-2-7650-5571-6

St-Arnaud, Jocelyne, Béatrice Godard et Jean-Christophe Bélisle Pipon, *Les enjeux éthiques de la limite des ressources en santé*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2016, 180 pages, ISBN : 978-2-7606-3487-9

### **15. Guide de présentation des travaux écrits**

Provost, Marc A., Michel Alain, Yvan Leroux et Yvan Lussier, *Normes de présentation d'un travail de recherche*, 5<sup>e</sup> édition, Les Éditions SMG, Trois-Rivières, 2016, 238 pages, ISBN : 978-2-89094-347-6



## **16. Utilisation des appareils électroniques en classe**

L'étudiant peut utiliser un ordinateur portable ou une tablette électronique pour prendre des notes.

L'étudiant ne peut pas utiliser un ordinateur portable ou une tablette électronique pour consulter Facebook, Twitter ou tout autre réseau social ou similaire durant le cours.

L'étudiant ne peut pas consulter son courriel ou utiliser tout service messagerie et tout autre service non pertinent durant le cours.

L'étudiant ne peut pas écouter les nouvelles sportives ou regarder une émission de sport ou toute autre émission au même effet durant le cours.

Tout appareil de communication ou de divertissement, tel un cellulaire, un téléphone intelligent, un baladeur numérique, un iPod, etc. doit être éteint pour éviter de déranger la sérénité du cours.

Si l'étudiant est susceptible d'utiliser un appareil de communication pour une question d'urgence tel une infirmière sur appel, elle doit le mettre en mode vibration et quitter la salle durant le temps de l'appel.

Un étudiant peut enregistrer le cours, sauf s'il y a objection de la part d'un autre étudiant.

L'enseignante n'enregistrera pas sa prestation d'enseignement sur Zoom et l'étudiant ne peut pas procéder lui-même à l'enregistrement du cours.

Attendu que le télétravail est privilégié, l'enseignante indique son adresse courriel ainsi que celle de la commis responsable du programme afin de faciliter la communication.

Hélène Montreuil : [etudiant@montreuil.ca](mailto:etudiant@montreuil.ca)

Rimouski premier cycle : [nursing@uqar.ca](mailto:nursing@uqar.ca)

Lévis premier cycle : [nursing\\_levis@uqar.ca](mailto:nursing_levis@uqar.ca)

Deuxième cycle : [scinf@uqar.ca](mailto:scinf@uqar.ca)

## 17. Stratégies pédagogiques

On n'apprend bien que ce qu'on apprend par soi-même : vous n'apprendrez donc vraiment dans ce cours que ce que vous avez appris par vous-mêmes. Vous apprendrez encore plus si vous devez vous servir de ce que vous avez appris pour réaliser un exercice. Un vieux proverbe chinois énonce ce qui suit :

**« J'entends et j'oublie, je lis et je me souviens, je fais et j'apprends ».**

Comme le premier objectif de ce cours est d'acquérir un certain nombre de connaissances dans trois domaines nouveaux que sont l'éthique, la déontologie et le droit de la santé, l'enseignante dispense une partie de chaque cours sous forme magistrale pour permettre d'accumuler les notions de base en utilisant des documents sous forme de présentation Microsoft PowerPoint ainsi que les deux recueils de textes.

Par la suite, dès le deuxième cours, l'étudiant est appelé à discuter et à critiquer la réalité du milieu hospitalier en relation avec les concepts d'éthique, de déontologie et de droit applicables à chaque situation. La notion d'éthique prend une place importante dans ce cours car l'étudiant doit développer une méthode d'analyse et un mode de raisonnement pour évaluer l'impact éthique et déontologique de plusieurs gestes posés dans le cadre quotidien de l'exercice de sa profession et choisir une solution éthique.

Nous allons d'ailleurs aborder plusieurs approches différentes et plusieurs concepts destinés à comprendre les principes de base de l'éthique. Il n'y a pas que des certitudes en éthique ; il y a beaucoup de discussions et d'interprétations. D'ailleurs, qui peut définir de manière définitive et absolue les concepts du Bien et du Mal ? L'enseignante s'attend à ce que chaque étudiant discute, critique et applique les notions présentées durant le cours dans le cadre des différents textes soumis à son attention.

Il est impératif pour l'étudiant de lire la matière avant de se présenter au cours afin d'être en mesure :

- De bien comprendre la matière faisant l'objet du cours
- De poser des questions sur les points difficiles dès que ces derniers sont abordés

**Pour participer pleinement au cours et aux discussions qui en découlent, l'étudiant doit lire la matière prévue pour le cours avant de se présenter au cours, si non, l'apprentissage sera plus faible.**

À cette fin, les discussions en classe visent à développer cette pensée critique car les différents sujets abordés prêtent à controverse et les points de vue exprimés seront généralement divergents pour ne pas dire opposés.

Il est important de se rappeler que l'éthique évolue en fonction des valeurs de la société et des progrès technologiques ce qui a pour effet de rendre bonnes certaines attitudes qui pouvaient être «mauvaises».

Enfin, il y a une discussion ouverte sur les sujets suivants : l'euthanasie, le meurtre par compassion, le suicide assisté, le consentement aux soins, l'acharnement thérapeutique, la recherche génétique, l'expérimentation de nouvelles techniques sur des êtres humains, le clonage, l'utilisation des tissus du fœtus, les cellules souches, l'infirmière praticienne spécialisée et tout autre sujet que l'actualité ou les circonstances peuvent suggérer.

La charge de travail requise pour un cours en classe ou un cours médiatisé de trois crédits, comprenant les rencontres hebdomadaires et le travail personnel, requiert en moyenne 135 heures d'apprentissage par session selon les normes universitaires en vigueur. Pour une session régulière d'automne ou d'hiver, il faut compter de 6 à 9 heures par semaine pour une période de quinze semaines tandis que pour une session comprimée d'été, il faut compter de 12 à 18 heures par semaine pour une période de huit semaines.

## 18. Évaluation

L'évaluation des connaissances est effectuée au moyen de trois moyens de contrôle : un examen intra individuel, une analyse d'un cas éthique par équipe et un examen final individuel. La répartition des points se fait de la manière suivante :

Examen intra	30 points
Analyse du cas éthique	40 points
Examen final	<u>30 points</u>
TOTAL	<u>100 points</u>

À la fin de la session, les pourcentages sont convertis en cote. La cotation littérale s'effectue comme suit :

Barème	Notation	Pondération
93 à 100 %	A+	4,3
90 à 92,9 %	A	4,0
86 à 89,9 %	A-	3,7
83 à 85,9 %	B+	3,3
80 à 82,9 %	B	3,0
76 à 79,9 %	B-	2,7
73 à 75,9 %	C+	2,3
70 à 72,9 %	C	2,0
66 à 69,9 %	C-	1,7
63 à 65,9 %	D+	1,3
60 à 62,9 %	D	1,0
Moins de 60 %	E	0

*Échelle adoptée par la résolution DSI-119-420 lors de la réunion du 13 juin 2014 de l'assemblée départementale des sciences infirmières.*

La note de passage est fixée à 60 %.

Le résultat de chaque évaluation, incluant la note finale, est déposé sur Moodle au fur et à mesure.

La note finale est rendue disponible sur le relevé de notes de l'étudiant émis par le bureau du registraire.

La date limite pour la remise de la note finale au bureau du registraire a lieu généralement deux semaines après le début du trimestre suivant.

## **19. Contestation d'une note d'un travail ou d'un examen**

Un étudiant non diplômé qui croit être lésé par le résultat qui lui a été attribué dans le cadre d'un cours, peut obtenir des explications détaillées de la part de l'enseignante.

Dans ce cas, il doit s'adresser d'abord à l'enseignante.

Si l'étudiant ne peut pas obtenir une rencontre avec l'enseignante dans un délai raisonnable ou s'il n'obtient pas satisfaction lors de cette première démarche, il peut demander que son cas soit étudié par un comité de révision de note en complétant une demande de révision sur le formulaire prévu à cette fin. Ce formulaire est disponible au secrétariat du département et du module.

Le directeur de département doit informer l'étudiant concerné que l'enseignante a le droit d'être entendue par le comité de révision. Le comité de révision ne refait pas la correction de l'épreuve; il s'assure que l'évaluation de l'étudiant dans le cours concerné est conforme aux principes de justice et d'équité ainsi qu'aux règles du Règlement 5 et communique sa décision selon les modalités prévues au Règlement 5.

Toute requête pour modification de note doit être faite dans les trente (30) jours de calendrier suivant l'émission du relevé de note par le registraire.

## **20. Évaluation selon l'article 13 du Règlement 5 de l'UQAR - Extraits**

L'évaluation est l'appréciation du niveau d'apprentissage atteint par un étudiant par rapport aux objectifs des cours, des autres activités éducatives et des programmes. L'évaluation est également partie intégrante du cycle d'apprentissage.

L'évaluation est continue en ce qu'elle tient compte, pendant toute la durée du cours, de tous les éléments susceptibles de révéler le niveau d'apprentissage et de formation atteint. C'est pourquoi, en cas d'échec à un cours, il n'y a pas d'examen de reprise tenant lieu d'évaluation globale.

L'évaluation des étudiants dans un cours est la responsabilité l'enseignante. Les modalités d'évaluation et la pondération à attribuer à chacune d'elles sont précisées dans le plan de cours présenté par l'enseignante au début du cours. En aucun cas, une modalité d'évaluation (épreuve, examen) n'intervient dans le résultat global pour plus de 50 %.

## **21. Politique du français**

Conformément à la Politique relative à la maîtrise du français au premier cycle, dans tout travail ou examen s'y prêtant (essais, rapports de lecture, de laboratoire, de stage, etc.), un seuil minimal et maximal de 10 % de la notation est accordé à l'évaluation de la qualité du français incluant la précision, la cohérence du texte, la grammaire, l'orthographe, la structure du texte, le vocabulaire et le choix du bon mot et de la bonne expression à raison de 1 % par faute jusqu'à concurrence de 10 fautes.

## 22. Examen

Un examen peut comporter des questions théoriques, des questions à développement et des cas à résoudre.

Par contre, un examen ne comporte pas de question de type «Vrai» ou «Faux», choix multiples, phrase à compléter ou autre forme similaire de question.

Pour répondre aux questions d'un examen, l'étudiant :

1. **Dispose de trois heures**
2. **Doit répondre à l'examen en utilisant le logiciel Microsoft Word ou un autre logiciel compatible**
3. **Peut utiliser les deux «Recueil de textes», les présentations PowerPoint, les notes personnelles, un dictionnaire conventionnel et un Bescherelle.**

L'examen intra porte sur la matière vue dans les blocs 1 à 6.

L'examen final porte sur la matière vue dans les blocs 9 à 14, mais il fait évidemment appel à des notions vues dans les blocs 1 à 6.

**L'examen intra et l'examen final ont lieu à distance avec le logiciel Zoom et avec caméra ouverte.**

La professeure rend l'examen disponible sur Moodle 15 minutes avant l'heure prévue pour le début du cours.

À la fin de l'examen, l'étudiant doit transmettre sa copie d'examen par courriel à :

**etudiant@montreuil.ca**

Si l'étudiant est absent à l'examen intra ou final, il doit motiver son absence auprès de l'enseignante, et ce, dans les meilleurs délais. Si l'enseignante juge que cette absence est motivée, elle peut envisager un examen différé. Cependant, si l'absence est non-motivée, l'étudiant se voit attribuer la note « zéro ».

La seule raison valable que peut invoquer un étudiant pour ne pas se présenter à un examen, est une raison de santé. Dans un tel cas, l'étudiant doit fournir un billet médical pour la justifier. Aucune autre raison ne sera acceptée particulièrement un voyage, sous réserve du point «Situation exceptionnelle durant la session».

## 23. Analyse d'un cas éthique

L'analyse d'un cas éthique se fait en équipe composée de 2 à 3 étudiants.

**Ce cas éthique doit être un dilemme que vous avez vécu et qui vous touche personnellement, qui vous trouble, qui suscite en vous un certain malaise ou qui vous cause un questionnement personnel.**

En effet, comme l'objectif principal de ce cours est de développer une méthode d'analyse éthique et de réflexion en rapport avec des problèmes dans le domaine de la santé, il est évident que vous y porterez une plus grande attention si ce cas vous a touché personnellement et qu'il a touché à vos valeurs profondes.

Donc, ce cas éthique doit provenir du secteur de la santé où vous travaillez qui comprend un centre hospitalier, un CLSC, un CHSLD, une agence de santé, un CIUSS, le Ministère de la santé et des services sociaux, la RAMQ ou tout autre organisme similaire.

Au plus tard au début du deuxième cours chaque équipe échange entre ses membres une feuille 8 ½ x 11 comprenant :

- La liste des noms des membres de votre équipe
- Le nom du responsable de l'équipe
- Le sujet de votre travail
- Numéro de téléphone de chaque membre
- Adresse de courriel de chaque membre
- Nom du responsable du groupe et des communications

Chaque équipe se réunit ensuite pour discuter du travail à faire, de l'échéancier d'exécution et du nombre de réunions. Chaque analyse comprend normalement 11 pages, mais cette analyse peut excéder 11 pages :

- Une page de présentation comprenant les informations usuelles pour identifier le cours avec le numéro de groupe, le sujet de l'analyse, le nom des étudiants qui ont rédigé l'analyse, etc.
- Une page pour résumer le sujet - Pas trop de théorie – De quoi allez vous nous parler
- Huit pages d'analyse du dilemme éthique – Pas de copier/coller – Expliquez en vos mots pourquoi ce dilemme éthique vous trouble
- Une page de conclusion sur ce que vous avez appris grâce à ce travail

Chaque analyse doit être présentée sur du papier de format lettre, recto seulement, et le texte est en mode justifié avec la police Arial, taille 12 points, interligne et demi.

Il est suggéré que le travail respecte les normes édictées dans le livre « *Normes de présentation d'un travail de recherche* » communément appelée la « méthode Provost ».

À la date prévue de remise de l'analyse, l'équipe fait parvenir à l'enseignante une copie de son analyse par courriel à l'adresse suivante :

**etudiant@montreuil.ca**

Une équipe ne peut pas remettre un travail au-delà de la date prévue au calendrier. En cas d'empêchement majeur, un membre de l'équipe doit informer l'enseignante du motif du retard. L'enseignante décide du sérieux du motif et décide sur une éventuelle remise tardive avec ou sans pénalité. Si l'enseignante juge que le motif invoqué est non valable, tous les membres de l'équipe se voient attribuer la note « zéro ».

## 24. Appréciation étudiante de l'enseignement

Soucieuse de valoriser la qualité de l'enseignement, l'UQAR rappelle à l'étudiant l'importance de remplir le questionnaire «Appréciation étudiante de l'enseignement». À l'UQAR, toutes les activités d'enseignement sont évaluées pour les raisons suivantes :

- **Améliorer de manière continue la prestation de l'enseignante**
- **Permettre à l'étudiant de donner son appréciation à propos de l'enseignement reçu**
- **Informers les différentes instances universitaires (conseils de module, comités de programmes, départements, comités de promotion, etc.) chargées d'assurer le suivi administratif auprès de l'enseignante. Ce suivi n'a lieu que si au moins 50 % des étudiants remplissent le questionnaire « Appréciation étudiante de l'enseignement ».**

L'appréciation étudiante de l'enseignement a lieu pendant une période de 24 jours se terminant 5 jours après la fin d'un trimestre. Dans l'éventualité où un étudiant vit un problème dans un cours ou est insatisfait relativement à un aspect du cours, l'étudiant doit en discuter d'abord avec l'enseignante afin de solutionner le problème et de gérer l'insatisfaction.

Si le problème ou l'insatisfaction n'est pas réglé après cette discussion, l'étudiant doit communiquer avec la direction du module qui évaluera la situation et tentera de trouver des avenues de résolutions. Au besoin, elle fera intervenir la direction du département des sciences infirmières.

## 25. Situation exceptionnelle durant la session

Dans le cours normal d'une session académique, il peut se produire une situation exceptionnelle qui requiert un ajustement particulier de la part de l'enseignante et des étudiants.

Pour différentes raisons, comme le mauvais temps, un incendie, une inondation, une activité d'accueil, une activité pédagogique ou toute autre situation exceptionnelle, les autorités de l'Université peuvent décider de suspendre les cours pour une certaine période de temps et, dans de telles circonstances, il n'y aura pas de cours. Les modalités de reprise de ce cours annulé sont les suivantes :

Si la suspension des cours entraîne l'annulation d'un cours régulier, les modalités de reprise seront discutées en classe lors du prochain cours.

Si la suspension des cours entraîne l'annulation d'un examen, les modalités de reprise sont les suivantes :

- **S'il s'agit de l'examen intra, la reprise a lieu le lundi 14 juin 2021 à 9 h 00 par Zoom.**
- **S'il s'agit de l'examen final, la reprise a lieu le jeudi 24 juin 2021 à 9 h 00 par Zoom.**

Par contre, il est possible que les autorités de l'Université décident de ne pas suspendre les cours même s'il y a du mauvais temps, un incendie, une inondation ou une autre situation exceptionnelle qui empêche un étudiant de se présenter à un examen.

Dans un tel cas, les modalités de reprise d'un examen sont les mêmes que si les autorités de l'Université avaient décidé de suspendre les cours si un nombre significatif d'étudiants n'ont pu se présenter à l'examen. Pour un cas individuel, l'étudiant devra contacter l'enseignante.

Si un étudiant ne peut pas se présenter à un examen pour une raison médicale ou autre, un billet de médecin et des explications pourraient être requises.

Dans tous les cas, l'enseignante utilise Moodle pour diffuser l'information appropriée le plus tôt possible.

## **26. Plagiat et fraude selon l'article 15 du Règlement 5 de l'UQAR - Extraits**

Le Comité de discipline est un organisme formé par le Conseil d'administration chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents conformément au présent article.

Toute personne qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte est qualifiable de plagiat, de fraude ou de falsification de document doit, dans les dix jours ouvrables qui suivent la constatation de l'acte présumé, mais n'excédant pas un délai de six mois, faire parvenir au secrétaire général un rapport écrit accompagné au besoin des pièces justificatives. Sur réception du rapport, le secrétaire général avise immédiatement le registraire de suspendre l'émission du relevé de notes de l'étudiant en cause. Il avise également, s'il y a lieu, l'enseignante de suspendre la notation de l'étudiant en cause dans le ou les cours concernés.

Dès que possible, après la réception du rapport, le secrétaire général convoque le Comité de discipline, transmet à l'étudiant ou à l'auditeur une copie du rapport et avise également l'auteur du rapport et l'étudiant ou l'auditeur de la date, de l'heure et l'endroit de la réunion du Comité de discipline, ainsi que de leur droit d'être entendus par le Comité, s'ils le désirent, avant qu'une décision ne soit rendue. L'avis doit avoir été fait au moins quinze jours avant la date de la réunion.

Toute tentative de fraude ou de plagiat de même que toute participation à un acte de fraude, de plagiat ou de falsification de document est soumise aux mêmes règles et passible des mêmes sanctions.

Le Comité de discipline devra déterminer si les actes rapportés sont de nature à être sanctionnés. Si tel est le cas, il peut appliquer ou recommander, entre autres, une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- 1. L'annulation de l'épreuve ou du travail**
- 2. L'échec au cours**
- 3. La suspension pendant un ou plusieurs trimestres, pour une durée maximale ne pouvant excéder vingt-quatre (24) mois**
- 4. La recommandation au Conseil d'administration de l'exclusion de l'Université pour une période maximale de cinq (5) ans**

Si le Comité de discipline juge approprié de sanctionner un acte de plagiat ou de fraude par une recommandation d'exclusion, le secrétaire général doit transmettre immédiatement la recommandation au Conseil d'administration qui, seul, est habilité à prononcer l'exclusion. Il informe également l'étudiant de la décision du Comité de discipline et du droit qu'il a d'être entendu par le Conseil d'administration.

Pour des raisons pédagogiques, l'usage du cellulaire est interdit dans ce cours en tout temps.

Pour des raisons pédagogiques, le cellulaire ne pourra être utilisé que pour des raisons en liens avec le travail rémunéré. Votre cellulaire devra être réglé en mode « vibration » pour toute la durée de ce cours.

Pour des raisons pédagogiques, dans ce cours, le cellulaire ne peut être utilisé que pour des raisons liées à l'apprentissage. Seul l'enseignante peut en autoriser l'utilisation.